



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1975

Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1975 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON (SMCRRL) - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Initialement créé par un arrêté préfectoral du 27 août 1990, le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) compte aujourd'hui 2 membres : la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Ce syndicat mixte a pour objet l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la promotion des activités du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon afin de dispenser un enseignement musical, chorégraphique et théâtral dans l'aire d'action qui lui est impartie.

Il gère également l'intervention en milieu scolaire pour le compte de la Ville de Lyon, via une convention.

II- Propositions :

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de douze délégués des collectivités membres répartis comme suit :

- 2 membres de droit : l'Adjoint-e à la culture de la Ville de Lyon et le Président du Conseil de la Métropole de Lyon ou son représentant ;
- 6 délégués de la Ville de Lyon élus par le Conseil municipal en son sein ;
- 4 délégués de la Métropole de Lyon, désignés selon les règles qui lui sont propres, parmi les Conseillers métropolitains.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/47 du 30 juillet 2020 aux désignations des 6 membres titulaires du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) :

- Mesdames Stéphanie LEGER, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER et Samira BACHA-HIMEUR et Messieurs Tristan DEBRAY et Patrick ODIARD

Madame Laurence CROIZIER ayant fait connaître son souhait de ne plus siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL), il est proposé au Conseil municipal de procéder à son remplacement pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL).

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5721-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 relatif aux statuts et compétences du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/47 du 30 juillet 2020 ;

DELIBERE

Madame Florence VERNEY-CARRON est désignée en remplacement de Madame Laurence CROIZIER pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET